



Separation dans un couple non marié

Par **jakdag**, le **08/04/2008** à **20:52**

Bonjour,

Mon ami s'est séparé de son ex compagne depuis juillet dernier. Ils ont eu ensemble deux enfants et lui même avait reconnu un premier enfant de sa compagne alors qu'il n'en était pas le père. Aujourd'hui donc elle porte les deux nom.

Or depuis leur séparation, il se fait régulièrement saisir par des huissier sur son compte en banque des sommes correspondant à des frais de scolarité de cet enfant.

Que peut il faire pour se protéger? peut il se retourner contre son ex?

De plus cette dernière est partie en emmenant ses deux filles et il ne les voient jamais. Là aussi quelles sont ses recours?

Merci beaucoup pour votre aide